

ÉTUDE DE CAS

**Le déploiement de mécanismes de gestion
des risques agricoles au Mali**

Projet ML017- FARM
Projet ML021 – Développement de l'assurance agricole inclusive
(INCLUSIF)

31 mars 2022
Dernière mise à jour le 20 décembre 2023

Table des matières

Introduction	3
Contexte de la mise en œuvre	3
Objectifs du volet <i>Gestion des risques</i> du projet	4
Activités menées, outils déployés et résultats obtenus	5
Défis rencontrés	8
Leçons apprises	9
Retombées pour les bénéficiaires et leurs partenaires	10
Conclusion	12

Introduction

La production agricole, peu importe où elle se pratique, est constamment confrontée à des phénomènes imprévisibles qu'on appelle risques et qui peuvent occasionner des pertes financières significatives et même dévastatrices pour les personnes vivant de l'agriculture. Dans bien des cas, les effets de la matérialisation d'un risque vont au-delà des limites de la propriété d'une seule famille et se font sentir sur le développement des régions en affectant l'emploi rural, la sécurité alimentaire et le bien-être des populations.

La gestion des risques agricoles s'impose de plus en plus en tant que composante essentielle du développement du secteur agricole d'un pays, s'ajoutant ainsi à l'amélioration des pratiques culturales et de la technologie, au renforcement des connaissances et compétences des agricultrices et agriculteurs et à l'accroissement des investissements par les secteurs public et privé dans cette activité économique qu'est l'agriculture.

Le projet de Financement agricole et rural au Mali (FARM) s'est intéressé à cette composante de développement en proposant deux mécanismes de gestion des risques agricoles : l'assurance récolte indicielle et la garantie de portefeuille de crédits. Les efforts du projet FARM pour le développement de l'assurance agricole indicielle se sont poursuivis lors de la mise en œuvre du mandat de Développement de l'assurance agricole dans le cadre du projet INCLUSIF.

C'est dans la mise en œuvre de ces mécanismes que les équipes des projets FARM et INCLUSIF ont accompagné les productrices et producteurs ainsi que les institutions financières actives dans le secteur agricole, renforçant, par conséquent, leur gestion des risques et leur résilience. À moyen et long termes, c'est l'économie rurale malienne qui saura en profiter.

Contexte de la mise en œuvre

En 2014, Affaires Mondiales Canada a confié au groupement Développement international Desjardins (DID) - Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), la réalisation du projet de Financement agricole et rural au Mali (FARM).

L'agriculture familiale était alors le moteur de l'économie malienne représentant 42,8 % du PIB (BAD, 2013). Avec 76 % de sa population vivant en milieu rural (CountrySTAT, 2013), le secteur agricole était, et est encore, le principal domaine d'emploi alors que 57 % de la population active était impliquée dans ce secteur d'activité (CountrySTAT, 2014). Les services financiers de gestion des risques y étaient toutefois absents; le risque reposant essentiellement sur le crédit et le patrimoine, souvent bien mince, de la famille rurale.

Des années d'instabilité politique et économique ont affecté l'ensemble des institutions financières maliennes, nuisant, entre autres choses, à leur capacité à répondre aux besoins des exploitations agricoles; elles qui étaient déjà peu enclines à financer de nouvelles filières agricoles, de nouvelles régions ou de nouveaux segments de la clientèle, notamment les femmes.

En collaboration avec une gamme étendue d'institutions maliennes, le projet FARM a mis en œuvre une stratégie complète de financement agricole basée sur le renforcement des institutions financières ainsi que sur le développement et l'offre de mécanismes et d'outils permettant aux productrices et producteurs agricoles d'améliorer leur capacité à faire face aux risques de production, de sécuriser leur revenu et de faciliter leur accès au crédit.

C'est le partage du risque associé aux mécanismes d'assurance récolte et de garantie de prêt proposés et mis en place par le projet FARM qui devient un incitatif pour que les institutions financières profitent et fassent profiter les familles productrices et le pays tout entier d'un potentiel agricole élevé, mais encore trop peu exploité.

À ses débuts, le projet FARM s'inscrivait d'ailleurs dans les objectifs définis au Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR 2012-2017) du pays, dont un des objectifs était de faire du Mali un pays émergent et une puissance agricole, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes.

Une nouvelle réglementation de la microassurance (code CIMA) dans la sous-région (UEMOA) a également facilité l'émergence d'initiatives comme le programme d'assurance récolte. Ce programme s'est développé à nouveau de 2021 à 2023 avec l'apport du projet de financement inclusif des filières agricoles au Mali (Projet INCLUSIF), cofinancé par le Gouvernement du Mali, le FIDA, le Royaume du Danemark, et le Gouvernement du Canada.

Objectifs du volet *Gestion des risques* du projet FARM

Une stratégie du projet FARM est de mettre en place des mécanismes de gestion des risques agricoles qui permettent l'atteinte des objectifs suivants :

- Protéger les productrices et producteurs agricoles des risques climatiques ou financiers pouvant affecter leur productivité et leur sécurité financière;
- Minimiser la décapitalisation des institutions financières déjà actives dans le secteur agricole;
- Inciter d'autres institutions financières à contribuer à l'offre de services financiers agricoles;
- Offrir au Mali de nouveaux outils pour la mise en œuvre efficace de sa stratégie nationale de développement du secteur agricole et ainsi améliorer la sécurité alimentaire du pays.

Une des résultantes visées par la stratégie du projet FARM est une offre de services financiers destinés aux exploitations agricoles mieux structurée et un plus grand accès à des mécanismes de gestion des risques autant pour ces exploitations que pour les institutions financières.

Activités menées, outils déployés et résultats obtenus

Les mécanismes de gestion des risques déployés par l'équipe de SOCODEVI dans le cadre du projet FARM avaient été développés et validés en Haïti par la même équipe de spécialistes, avec des retombées concrètes et concluantes pour les agricultrices et agriculteurs haïtiens. La gestion des risques du projet FARM s'appuyait donc sur des leçons déjà apprises. Ces mécanismes modèles ont été adaptés au contexte malien et aux besoins du pays.

L'équipe de SOCODEVI a ainsi mis en place quatre (4) mécanismes de protection financière alors qu'aucun programme de microassurance agricole indicielle ayant obtenu le visa de l'autorité réglementaire ni aucun programme de garantie de prêt dédié au financement agricole n'était disponible avant l'arrivée du projet FARM. Les solutions proposées par ce projet permettent aux partenaires d'en sortir tous gagnants.

Garantie de prêts

Un diagnostic de l'offre en garantie de prêt au Mali a confirmé le besoin d'un programme aidant les institutions financières actives en milieu rural à mieux répondre à la demande, favorisant ainsi un meilleur accès à du crédit à court terme pour les productrices et producteurs agricoles.

Ce mécanisme ainsi adapté et déployé vise à couvrir partiellement les risques liés à l'offre de crédit agricole des prêteurs accrédités. Le fonds de garantie de prêt agricole au Mali (FGPAM) assume une partie des pertes nettes en capital du prêteur lorsque ce dernier fait face à un défaut de paiement de la part des personnes emprunteuses. Il s'agit ainsi d'une garantie partielle d'encours de prêts agricoles.

Selon cette approche, une institution accréditée se voit autoriser un montant d'encours lui permettant d'inscrire des prêts qui répondent aux critères d'admissibilité de la garantie, dans des filières et des régions d'intervention du projet FARM. Les principaux critères d'admissibilité sont le respect des dispositions de la politique de crédit agricole de l'institution et la capacité de remboursement de l'exploitation emprunteuse. La protection est régressive, c'est-à-dire que les premières réclamations sont couvertes plus généreusement et que cette protection diminue lorsque les pertes dépassent des seuils définis, incitant ainsi les institutions financières à appliquer une gestion plus rigoureuse de leur portefeuille.

Une période d'expérimentation a permis aux institutions de s'intéresser au programme avant qu'elles ne s'engagent formellement. C'est durant cette période d'expérimentation et les mois qui ont suivi que les étapes énumérées ci-après ont été réalisées pour la mise en œuvre de cet outil de gestion des risques :

- Le développement d'une structure décisionnelle et d'une politique de gestion du fonds;
- L'accréditation et la formation des institutions prêteuses;
- Le suivi des opérations, l'évaluation des résultats et l'ajustement du programme et des outils selon les défis rencontrés et les résultats obtenus;
- Des ateliers de validation;

- L'identification d'un établissement financier disposé à gérer le programme : le Fonds de gestion du secteur privé (FGSP) a été retenu comme partenaire du projet FARM pour assumer ce rôle primordial;
- Le développement d'un plan de pérennisation du programme avec transfert du fonds.

Quatre (4) systèmes financiers décentralisés (SFD) et deux (2) banques participent au programme. Depuis leur adhésion, ces institutions ont toutes connu une amélioration de leur situation financière en termes de progression de leur rentabilité.

De plus, la Coopération danoise a mis en place un fonds de garantie de prêt agricole, le FGPMEA, et ce fonds est maintenant géré par le FGSP selon les modalités du FGPAM, ce qui ajoute à la notoriété du mécanisme issu du projet FARM.

Depuis le début des activités jusqu'au 31 mars 2021, période au cours de laquelle SOCODEVI a été étroitement impliqué dans la gestion du FGPA, 3 305 prêts agricoles ont été inscrits au programme de garantie de prêt pour un total d'encours cumulé de près de 3,5 G FCFA. Les prêts inscrits ont rejoint 16 738 emprunteurs seuls ou en groupe, dont 8 940 femmes.

Le tableau suivant présente la répartition du cumul des prêts et des encours par institution financière participante au 31 mars 2021 pour le FGPAM et le FGPMEA, date à partir de laquelle SOCODEVI a confié la gestion de la garantie de prêt à un partenaire local, le Fonds de Garantie pour le Secteur Privé S.A. (FGSP-SA).

État de situation du portefeuille des prêts inscrits au FGPA au 31 mars 2021

IF	ENCOURS AUTORISÉ	CUMUL DE PRÊTS INSCRITS FGPAM	CUMUL DE L'ENCOURS DE PRÊTS INSCRITS FGPAM	CUMUL DE PRÊTS INSCRITS FGPMEA	CUMUL DE L'ENCOURS DE PRÊTS INSCRITS FGPMEA
CAECE Jigisème	100 000 000	167	178 743 265	8	47 680 000
Kafo Jiginew	600 000 000	2 204	1 305 707 000	14	45 500 000
Nyèsigiso	140 000 000	161	139 400 000	–	–
Soro Yiriwaso	100 000 000	134	203 731 722	5	17 900 000
BMS *	50 000 000	–	–	–	–
BNDA	1 100 000 000	529	1 207 266 304	47	313 086 834
Total	2 090 000 000	3 231	3 034 848 291	74	424 166 834

*La Banque malienne de Solidarité (BMS) venait tout juste d'être accréditée et n'avait pas encore de cumul d'encours ni de prêts en mars 2021.

Assurance récolte

Comme autre outil de gestion des risques, toujours dans le cadre du projet FARM, SOCODEVI a mis en place un fonds d'assurance et développé des programmes d'assurance récolte collective par indice de rendement (RÉCIR). Ce type de programmes permet d'assurer tous les producteurs à l'intérieur d'une même zone géographique selon les mêmes paramètres. Les dommages sont évalués collectivement, à l'aide d'un indice basé sur des mesures de rendement. Les programmes couvrent les risques naturels et incontrôlables, non imputables à l'intervention humaine.

Le développement de ces programmes a été précédé d'une caractérisation des filières agricoles pour lesquelles l'assurance récolte présentait le plus grand potentiel. C'est ainsi que la filière riz a d'abord fait l'objet d'un projet pilote dans la zone de production de Niono à l'Office du Niger. Le pilote a permis i) la collecte d'échantillons et de données historiques; ii) la mise en place d'un processus d'administratif et iii) le déploiement d'un programme d'assurance conforme aux exigences réglementaires CIMA et pouvant être commercialisé.

Ces mêmes étapes de développement ont ensuite été adaptées à la filière maïs dans la région de Sikasso et à la production d'oignon en contre-saison dans la zone de Baguinéda, région de Koulikoro, cette dernière étant une filière à prédominance féminine dans cette zone.

Le Groupe SUNU Assurances a été sélectionné et a obtenu le visa requis de la Direction des assurances pour jouer ce rôle essentiel de partenaire dans le partage du risque entre les exploitations agricoles, les réassureurs et le fonds d'assurance. Il a été accompagné par l'équipe du projet dans les négociations avec un réassureur, l'établissement du processus de suivi administratif et dans les suivis eux-mêmes : collecte et validation des données d'adhésion, comptabilisation des primes, suivi des résultats de campagne et indemnisation des assurés. Atlantique Assurance s'est ajouté ensuite comme deuxième assureur offrant les produits d'assurance agricole indiciels.

Des ententes avec des partenaires agrégateurs et spécialistes en évaluation se sont ajoutées. Les agrégateurs sont des institutions financières, coopératives agricoles et autres fournisseurs d'intrants. Ils rendent l'assurance disponible aux bénéficiaires en procédant à l'adhésion, distribuant les indemnités et offrant des séances de formation et de sensibilisation.

Ces partenaires ont bien intégré les concepts d'assurance récolte, tout comme l'ont fait les associations ou organisations paysannes qui ont accompagné les familles agricultrices dans le processus. Les coopératives ont par ailleurs du personnel interne habilité à vulgariser les concepts de l'assurance récolte et à réaliser les opérations liées à l'adhésion de leurs membres.

L'équipe de SOCODEVI a, pour sa part, réalisé :

- L'accompagnement des partenaires dans leur rôle respectif;
- La formation des productrices et producteurs relais, responsables de vulgariser les pratiques dans les zones de production;
- La mise en relation des partenaires et des bénéficiaires;
- La validation d'itinéraires techniques pour les productions assurées;
- Le suivi des spécialistes en évaluation agricole;
- L'analyse et la restitution des résultats des campagnes de production.

Le développement de produit réalisé dans le cadre du projet INCLUSIF a permis d'augmenter le nombre de zones d'assurances couvertes et le nombre de partenaires dans cinq filières (riz, maïs, échalote/oignon, sésame et mil) et cinq régions (Ségou, Sikasso, Koulikoro, Kayes et Mopti). Les produits pour le sésame et le mil ont été testés dans des approches pilotes alors que les solutions d'assurance agricole indicielle pour le riz, le maïs, l'échalote et l'oignon ont été déployées officiellement par les opérateurs d'assurances maliens.

Du début des activités au 31 mars 2023, ces partenariats ont permis l'opérationnalisation et l'offre des programmes d'assurance récolte pour 3 999 personnes assurées. Les valeurs assurées sont évaluées à 674 M FCFA. Un total cumulé de 15,7 M FCFA d'indemnités a été versé pour des primes cumulées de 18,9 M FCFA.

Le tableau suivant présente les principales données de l'assurance récolte par filière.

Principales statistiques de l'assurance récolte par production

PRODUCTION	NOMBRE D'EXPLOITATIONS ASSURÉES	PRIMES (M FCFA)	VALEUR ASSURÉE (M FCFA)	PRODUCTION ASSURÉE (TONNES)	SUPERFICIE ASSURÉE (HA)	INDEMNITÉS VERSÉES (M FCFA)
Oignon	2 408	5,8	250,1	4 533	285	3,5
Riz	774	8,2	274,3	4 302	765	21,8
Maïs	817	10,3	304,0	4 651	1 787	3,2
Total	3 999	24,3	828,4	13 486	2 837	28,5

Les indemnités de 28,5 M FCFA ont été versées en majorité par le fonds d'assurance RÉCIR. S'ajoutent au nombre d'assurés, 4 218 productrices et producteurs qui ont participé aux différentes expériences pilotes et, bien que non assurés, ont ainsi été sensibilisés à l'assurance récolte et à ses bénéfices, pour un total de 8 217 personnes participant à l'assurance-récolte.

Défis rencontrés

Les défis rencontrés au cours du projet sont de catégories et portées différentes.

Il se trouve tout d'abord des défis d'envergure nationale, totalement hors du contrôle des équipes, mais qu'une révision de la stratégie de projet mise en place a permis de relever.

Un des premiers défis de cette catégorie à se présenter a été le contexte de terrorisme et d'insécurité dans lequel sont plongés le pays et la sous-région. La menace de groupes terroristes s'est approchée des régions couvertes par le projet, ajoutant un risque d'insécurité aux risques climatiques que rencontrent les familles agricultrices. Ce contexte a également affecté la situation financière des SFD participants qui s'est dégradée avant même la mise en place des mécanismes de gestion des risques, ce qui a constitué une contrainte supplémentaire au projet.

À cette situation d'insécurité, s'est ajouté en mars 2020, la crise sanitaire due à la COVID-19. Cette pandémie s'est fait sentir sur tout le cycle de production agricole, de l'accès aux intrants à l'accès aux marchés. Elle a aussi créé une pression additionnelle sur le système financier déjà fragilisé.

Et puis en août 2020, le pays a connu une crise sociopolitique à la suite d'un coup d'État et de la démission de son président. Une suspension de la coopération entre le Mali et plusieurs partenaires techniques et financiers, comme l'Union européenne (UE) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a affecté l'ensemble des secteurs économiques du pays, dont l'agriculture.

En réaction à ces défis d'envergure, les déplacements de spécialistes techniques internationaux et quelques déplacements locaux ont été arrêtés et remplacés par de la formation et de l'accompagnement à distance, avec l'aide d'une plateforme d'apprentissage virtuel. Les comités de pilotage opérationnel (CPO) et de pilotage stratégique (CPS) ont également opéré à distance.

Quant aux défis plus directement liés à la mise en place des mécanismes de gestion des risques, ils ont été bien présents et ont façonné les interventions sur le terrain tout au long du projet.

Ils se définissent par 1) une méconnaissance des mécanismes proposés de la part des agricultrices et agriculteurs; 2) une disponibilité limitée des données, que ce soit de rendement pour l'assurance récolte ou de performance des portefeuilles de crédit agricole pour le programme de garantie de prêt; 3) une synchronisation parfois difficile des campagnes d'adhésion et de la disponibilité de liquidité des exploitations agricoles; 4) du transfert de responsabilité des frais de développement, d'implantation et d'administration des programmes, de l'équipe du projet vers les organisations maliennes prenant le relais; 5) le maintien à un niveau le plus bas possible des coûts d'adhésion et 6) le maintien à long terme de la confiance des partenaires envers le projet par un transfert non seulement de la gestion des fonds et des programmes, mais aussi de l'expertise pour soutenir cette gestion.

L'équipe du projet FARM a pris les moyens nécessaires pour relever ces défis et poursuivre les opérations en maintenant le cap vers leur pérennisation.

Leçons apprises

Un apprentissage s'est réalisé tout au long du projet autant par les partenaires locaux que par les membres de l'équipe canadienne. Cette dernière a identifié quelques leçons apprises qui ont permis des ajustements aux modèles de mise en œuvre des programmes ou qui serviront au déploiement de ce modèle auprès de nouveaux partenaires et vers d'autres filières agricoles ou régions du pays.

Garantie de prêt

Tout nouveau mécanisme, tel que celui que l'équipe de SOCODEVI vient de mettre en place en garantie de prêt, mérite un temps d'implantation adéquat pour que les partenaires financiers puissent le connaître, en découvrir chacune des phases de son cycle et l'intégrer à ses activités. Il s'agit là des conditions indispensables pour que la confiance s'installe de part et d'autre.

De plus, pour ces institutions financières qui connaissent peut-être elles-mêmes des difficultés en termes de stabilité et de rentabilité, des incitatifs, qu'ils soient financiers ou autres, pourraient être considérés, sans toutefois créer un précédent que le mécanisme ne serait pas en mesure de maintenir sur une plus longue période.

La pérennisation d'un mécanisme comme la garantie de prêt dépend du niveau de connaissance et de la compétence des personnes ressources locales qui assureront la poursuite des opérations. Une des clés pour y arriver est d'intégrer ces ressources dès que possible dans le projet.

Assurance récolte

Le secteur agricole étant souvent considéré trop risqué pour les assureurs et les réassureurs, le partage du risque par la présence d'un fonds d'assurance facilite leur participation et la décision d'ajouter des programmes d'assurance récolte à leur offre de produits.

Avant même de solliciter des assureurs, les données historiques de production sont nécessaires dès les premières étapes de développement du programme d'assurance récolte pour qu'il soit approprié aux conditions et aux pratiques culturelles. Il devient essentiel d'établir une bonne collaboration avec les organisations partenaires qui réalisent cette collecte de données et de les soutenir dans cette démarche.

L'équipe du projet a également constaté l'important rôle que jouent les agentes et agents de proximité qui vulgarisent le concept d'assurance récolte à l'ensemble des familles productrices de leur territoire. Le succès de toute stratégie de déploiement d'un nouveau programme repose sur la connaissance approfondie qu'en ont ces personnes ressources et la clientèle visée par le programme.

Pour cette clientèle cible, il devient attrayant de combiner l'assurance récolte à d'autres besoins complémentaires comme l'obtention de crédit pour l'achat d'intrants. Elle y verrait un bénéfice même lors de campagnes sans versement d'indemnités. Un mécanisme imbriquant assurance et crédit et faisant intervenir une subvention des primes doit être envisagé pour les prochaines étapes de déploiement de l'assurance agricole indiciaire.

Retombées pour les bénéficiaires et leurs partenaires

La gestion des risques s'installe graduellement parmi les bonnes pratiques du secteur agricole au Mali. Les résultats de ce volet du projet FARM, au-delà des statistiques et malgré les défis et contraintes, ont généré une satisfaction et des retombées positives pour les producteurs et productrices agricoles et leurs partenaires.

Voici quelques-unes de ces retombées :

- L'augmentation du nombre de personnes ayant adhéré à l'assurance récolte et au programme de garantie de prêt au cours de la période du projet démontre une compréhension et une satisfaction à l'égard de ces outils de partage du risque. Il n'y avait pas d'assurance récolte ni de programme de garantie de prêt dédié à l'agriculture au Mali avant le projet FARM. Celui-ci a permis à 3 999 personnes de bénéficier d'une protection d'assurance en cas de perte de leurs récoltes. De plus, 16 738 personnes, dont 8 940 femmes, ont obtenu un prêt sous la protection du programme de garantie de prêt;
- Les mécanismes de transfert des risques, qu'il s'agisse de la garantie de prêt ou de l'assurance récolte, ont favorisé l'ouverture des institutions financières à offrir du crédit à la clientèle agricole souvent considérée trop

à risque. Les taux d'utilisation du crédit ont augmenté de 56% au cours du projet auprès des agriculteurs et agricultrices suivis;

- Les femmes ont également bénéficié d'un plus grand soutien et d'octrois de prêts de la part des institutions financières qui démontraient auparavant de la réticence à leur accorder du crédit. Ceci est notamment dû à la tarification en garantie de prêt qui favorise l'octroi des crédits aux femmes. Cette mesure a fait passer le ratio de femmes bénéficiaires de prêts garantis de 40% à 53%;
- Le fonds et le programme de garantie de prêt ont permis une croissance et une diversification du portefeuille agricole des institutions financières devenues plus résilientes. De nouvelles filières agricoles, auparavant ignorées par méconnaissance ou parce que jugées trop risquées, profitent maintenant de financement. Grâce à l'apport de la garantie de prêt, des gestionnaires de caisses d'épargne et de crédit témoignent avoir développé leur offre de crédit dans les filières de l'embouche bovine, ou encore pour la production de riz ou de maïs dans des secteurs jugés à risque d'inondation ou de sécheresse;
- L'évolution du programme d'assurance récolte d'année en année en fonction des nouvelles données et d'une compréhension plus fine des filières agricoles concernées a rassuré les partenaires sur la corrélation des programmes et des résultats avec les réalités du terrain;
- Les bénéficiaires ayant reçu des indemnités d'assurance récolte ont témoigné de l'importance du programme qui leur permet de faire face aux difficultés issues des pertes de rendement, maintenir leur marge bénéficiaire et démarrer la campagne suivante avec l'achat d'intrants, même si le crédit n'est pas disponible ou accuse un retard;
- Des producteurs et productrices ont reçu jusqu'à 41% de leurs charges d'exploitation en indemnisation d'assurance pour des dommages affectant leur récolte en raison de facteurs naturels et climatiques. Des femmes productrices ont témoigné que l'assurance récolte a renforcé leur résilience et celle de leur famille en permettant même, dans certains cas, de faire face à des urgences familiales;
- Les bénéfices générés par les mécanismes de gestion des risques mis en place par le projet FARM contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des agricultrices et agriculteurs, de leurs partenaires, de leur famille et de leur communauté. L'impact se fait ressentir sur toute la chaîne de valeur et sur l'économie locale.

Conclusion

Les approches innovantes en gestion des risques agricoles développées et mises en place dans le cadre des projets FARM et INCLUSIF ont le potentiel d'être étendues à de nouvelles filières agricoles et de nouvelles zones géographiques.

Le fonds de garantie de prêt FGPA et le fonds d'assurance récolte RÉCIR démontrent tous deux une viabilité au-delà de 10 ans, avec une décapitalisation progressive, mais générant des impacts à long terme. Le FGPA et son programme bénéficient déjà d'un transfert vers une institution locale, le FGSP-SA, qui saura se positionner stratégiquement dans l'écosystème financier du Mali. Quant au programme d'assurance récolte, il profite d'un partenariat avec le Groupe SUNU Assurances et Atlantique Assurance pour son application commerciale. D'autres compagnies d'assurance pourraient se joindre et y voir un engagement social, une contribution de leur part au développement de l'agriculture du Mali.

Ces mécanismes de gestion des risques méritent donc d'être intégrés à toute initiative nationale ou régionale d'appui à l'agriculture. En complémentarité à des programmes de soutien technique, de subventions, d'éducation, de financement ou autres approches déjà existantes comme l'African Risk Capacity (ARC), les mécanismes du projet FARM s'avèrent des éléments importants dans une stratégie de développement de l'économie agricole d'un pays. L'État malien a tout intérêt à les soutenir ainsi que les institutions, financières ou autres, qui y participent.